



# défi handisport Crédit Mutuel

Dimanche 25 août 2019

Pontcharra s/Bréda



à partir de  
10h45

Osez tenter un 100 m en situation de handicap  
et établissez un temps de référence. Serez-vous le meilleur ???  
Inscription lors du retrait des dossards

**Crédit Mutuel**  
Haut-Grésivaudan

998 Avenue de la Gare - 38530 PONTCHARRA  
Les Florentines - Rue de Prépontin - 38660 LE TOUVET

04 76 95 60 44

07235@creditmutuel.fr



# 5 & 10 km de la Rosière Course nature sans dénivelé

Dimanche 25 août 2019

Pontcharra s/Bréda

Parcours autour  
du plan d'eau des Lônes



Départ de la course  
à 9 heures

Course inscrite  
au Challenge intercommunal

Renseignements et inscriptions  
[www.athletisme-capr.fr](http://www.athletisme-capr.fr)



avec le soutien de :



SAINTE ALBAN LEYSSE

# COURSES DE LA ROSIÈRE 25 AOÛT 2019 - PONTCHARRA :

NOM : ..... Prénom : .....  
Sexe :  M  F Nationalité .....  
Date de Naissance : ...../...../..... Catégorie : .....  
Mail : .....@..... Tél. : .....  
Adresse ..... Code postal : ..... Ville : .....

Pour les catégories CA/JU/ES/SE/VE : indiquer la course :  5 km  10 km

Pour les catégories MIN : indiquer la course :  2 km  5 km

Pour les enfants nés en 2005-2006-2007-2008 :  course enfant

Les catégories FFA 2019 (valables jusqu'au 31.10.2019) : Masters VE (1979 et avant), SE (1980 à 1996), ES (1997 à 1999), JU (2000 et 2001), CA (2002 et 2003), MI (2004 et 2005), BE (2006 et 2007), PO (2008 et 2009)

- Vous êtes Licencié(e) FFA : Athlé Compétition/Athlé Entreprise/Athlé Running  
N° de licence : ..... Club FFA : .....
- Vous disposez d'un Pass Running ou d'un Pass J'aime Courir en cours de validité : Numéro T .....
- Vous êtes Licencié(e) FSCF ou FSGT ou UFOLEP, option Athlétisme.  
Fédération : ..... N° de licence : .....

**ATTENTION : les licences FF Triathlon ne sont plus acceptées.**

- Tout autre cas : **certificat médical obligatoire de "non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition", datant de moins d'un an au 24/08/19 (hors course enfant).** Tout autre intitulé ne sera pas accepté.

CLUB / ASSOCIATION / ENTREPRISE (autre que FFA) : .....

- Je m'engage à participer à la course de la Rosière pour laquelle je me suis inscrite.
- Je joins à mon bulletin toutes les pièces nécessaires : copie du certificat médical ou de la licence recevable, et règlement d'un montant de ..... € (chèque à l'ordre du CAPRG) **GRATUIT pour les adhérents CAPRG possédant une licence valable le jour de la compétition.**
  - **10 euros pour le 10 km**, majoration de 2 euros si inscription sur place.
  - **5 euros pour le 5 km**, majoration de 1 euro si inscription sur place.
- Je certifie avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve annexé à ce bulletin et en accepte pleinement tous les termes.

## SIGNATURE OBLIGATOIRE DU COUREUR

Fait le : ..... Signature :

### AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) ..... autorise mon enfant .....  
né(e) le ..... à participer à la course de la Rosière du 25/08/19.

Pour la course enfant, non soumise à certificat médical, **le CAPRG ne pourra être tenu responsable en cas de problème médical.**

Fait le : ..... Signature :

### INSCRIPTIONS :

**En ligne :** sur le site du CAPRG : [www.athletisme-capr.fr](http://www.athletisme-capr.fr) - rubrique Rosière 2019 (via : [unautresport.com](http://unautresport.com))  
**avant le jeudi 22 août** avec paiement sécurisé.

**Par courrier :** dossier d'inscription complet à faire parvenir **avant le mercredi 21 août** auprès de :  
**Virginie COLOMBO, 95 rue de Grignon, 38530 Pontcharra - Tél : 0614870109 - mail : [virginiecolombo08@gmail.com](mailto:virginiecolombo08@gmail.com)**  
avec règlement par chèque libellé à l'ordre du CAPRG (voir détail ci-contre)

### RENSEIGNEMENTS :

Prière de consulter le règlement général de l'épreuve ci-contre

### PERMANENCES :

- **le samedi 24 août de 16h à 18h au stade de l'île Fribaud :** retrait des dossards et clôture des inscriptions
- **le dimanche matin avant 8h au stade de l'île Fribaud :** pour le retrait des dossards uniquement.

# RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

## ARTICLE 1 : Organisation

La manifestation 10 km de la Rosière sera organisée le 25 août 2019 par le CAPRG au complexe de l'île Fribaud.

## ARTICLE 2 :

La coordination, sécurité et l'ordre seront assurés par les bénévoles du CAPRG.

## ARTICLE 3 : Participation

Cette course est ouverte à toutes et tous, licenciés ou non (voir article 5) âgés de plus de 9 ans (nés en 2009 et avant).

Tout participant (et son représentant légal pour les mineurs) autorisé expressément les organisateurs à exploiter les photos et vidéos où il apparaîtrait. Sauf avis contraire, le nom des participants paraîtra dans les résultats.

La participation est soumise à inscription. L'inscription vaut pour acceptation du présent règlement. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## ARTICLE 4 :

Le droit d'inscription :

- **GRATUIT** pour les adhérents CAPRG possédant une licence valable le jour de la compétition

- **10 € pour le parcours de 10 Km.** (majoré de 2€ pour les inscriptions sur place le dimanche matin)

- **5 € pour le parcours de 5 km.** (majoré de 1€ les inscriptions sur place le dimanche matin).

- Les animations enfants sont libres de droit, mais soumises à condition (voir article 8).

Les inscriptions peuvent se faire :

• en ligne : [www.athletisme-capr.fr/rubrique](http://www.athletisme-capr.fr/rubrique) Rosière 2019 (via [unautresport.com](http://unautresport.com)) avant le jeudi 22 août.

• par courrier : Dossier d'inscription à faire parvenir par la Poste jusqu'au mercredi 21 août :

- auprès de Virginie COLOMBO 95 Rue de Grignon 38530 PONTCHARRA  
Tél : 06 14 87 01 09 - email : [virginiecolombo08@gmail.com](mailto:virginiecolombo08@gmail.com)

Pièces à joindre :

- bulletin d'inscription complété (téléchargeable sur [www.athletisme-capr.fr/rubrique](http://www.athletisme-capr.fr/rubrique) Rosière 2019) signé (avec autorisation parentale pour les mineurs),
- règlement (chèque à libeller à l'ordre du CAPRG),
- photocopie de la licence ou du certificat médical, voir ci-dessous.

A noter : toute inscription ne sera définitivement prise en compte qu'une fois tous les éléments transmis. Pour la course enfant : inscription uniquement par courrier ou sur place (samedi 24 août de 16 à 18 heures ou dimanche matin 1 heure avant départ de la course).

## ARTICLE 5 :

Certificat médical / Licence : Application stricte de la loi (n°99-223, relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage), et de la réglementation fédérale en vigueur.

- **Licencié(e) FFA :** joindre à votre inscription une photocopie R/V de votre licence 2018/2019 Athlé Compétition ou Athlé Running ou Athlé Entreprise.

- **Titulaire d'un Pass Running :** joindre une photocopie R/V du Pass Running en cours de validité.

- **Licencié(e) FSCF, FSGT, UFOLEP, FFH option athlétisme :** la photocopie R/V d'une de ces licences ne sera recevable que dans le cas où apparaît de façon précise la mention "athlétisme" sur le carton de licence. Pour les licenciés FFH, le certificat médical devra faire mention de l'autorisation de la course sur route en fauteuil ou handbike.

- **Licencié(e) Course d'orientation / Pentathlon Moderne/ FF Randonnée FCCAM (caf) :** joindre une photocopie R/V de votre licence en cours de validité.

- **Tout autre cas :** joindre obligatoirement un certificat médical de « non contre-indication la pratique de la course à pied en compétition », ou de « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition », datant de moins d'un an au 24/08/2019.

## ARTICLE 6 : Permanence d'inscription et retrait des dossards - horaires

• la veille : vous pouvez retirer votre dossard au stade de l'île Fribaud, samedi 24 août de 16h00 à 18h00. Possibilité d'inscription.

• le jour même : vous pouvez retirer votre dossard sur place jusqu'à 1 heure avant le départ.

**Départ course 10 km : 9 h**

**Départ course 5 km : 9 h**

**Départ course enfants : 9 h 10**

## ARTICLE 7 : Parcours

L'itinéraire est constitué de deux boucles de 5 km ne présentant aucune dénivellation. Le parcours est balisé à l'aide de cônes de chantiers et de rubalise. L'arrivée est délimitée par un couloir balisé. Un vélo ouvre la course devant les premiers concurrents. Un vélo balai ferme le parcours avec les derniers participants.

## ARTICLE 8 : Animations enfants

Une course enfants sera proposée le même jour autour du complexe sportif de l'île Fribaud.

La participation est réservée aux enfants nés entre 2009 et 2004 (catégorie poussin à minime).

Il n'y a pas de classement à la fin de ces animations. Une autorisation parentale dûment signée sera nécessaire pour prendre part à l'animation. Les parents restent responsables de leurs enfants, l'association ne pourra être tenue responsable en cas de problème médical ou de dégradation commise par les enfants participants à l'animation.

## ARTICLE 9 :

Les concurrents doivent porter de façon visible le dossard sur le devant (tee-shirt, débardeur ou chasuble) durant toute la course. A la demande des contrôleurs, ils doivent annoncer le numéro de leur dossard lors du passage aux postes de pointage.

## ARTICLE 10 : Résultats et prix

La lecture des résultats et la remise des récompenses auront lieu à partir de 11 heures le jour de la course. Sont récompensés :

- 5 km : au scratch ; 6 premières féminines, 6 premiers masculins
- 10 km : au scratch ; 10 premières féminines, 10 premiers masculins ; et les 3 premiers F et H des catégories FFA de CA à V4.

• Classement entreprises : 3 premières équipes

• **La course du 10 km fait partie du Challenge Intercommunal du Grésivaudan (règlement sur <http://www.le-gresivaudan.fr/>)**

## ARTICLE 11 : Assurance

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès d'une compagnie d'assurance.

## ARTICLE 12 : Annulation de la course

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure et ce jusqu'au dernier moment.

## ARTICLE 13 : Secours

Un poste médical est situé sur le site de départ et d'arrivée. Une moto est prévue pour intervenir rapidement sur le parcours.

## ARTICLE 14 :

Des vestiaires, douches et WC seront accessibles mais non gardés, le CAPRG se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou vol d'effets personnels.